

Une démission... à huis clos

POLITIQUE

Il n'était pas nécessaire d'être devin pour imaginer un tel scénario : d'un côté un conseil communautaire avec Jean-Luc Guilhot, toujours président, d'un autre côté un rassemblement de contribuables nerveux, impatients d'en découdre... Dès la première manifestation de ces derniers, le président a demandé l'évacuation de la salle, allant jusqu'à se déplacer au milieu de la foule. Devant le refus des contribuables, le président a fait appel aux forces de gendarmerie de Boulogne qui ont, a priori, calmé la situation sans pour cela entrer dans la salle de réunion. Puis Jean-Luc Guilhot a demandé à l'assemblée des élus de voter le huis clos (14 pour, dix contre et deux abstentions).

Une fois les élus seuls dans la pièce, Thomas Faure, le maire de Terrebasse, fait part de la suite du conseil : «Tous les points à l'ordre du jour ont été traités dans une ambiance quasi apaisée, la décision du préfet quant à la fusion des communautés de communes (regroupement de cinq communautés de communes) a été votée favorablement par dix-huit voix,



Jean-Luc Guilhot, ici aux côtés de son successeur J.M Loségo.

trois contre et cinq abstentions. En fin de réunion Jean-Luc Guilhot a annoncé qu'il expédiait sa lettre de démission «dans l'intérêt général» dès le lendemain matin, un accord ayant été trouvé sur son remplacement en la personne de Jean-Michel Loségo, maire d'Aurignac». Jean-Luc Guilhot continuera à siéger à la CCTA en tant

que délégué d'Alan et «estime avoir suffisamment de connaissance des dossiers pour continuer, à siéger à l'association des communautés de France». «Nous souhaitons, termine Thomas Faure, un dénouement rapide de cette situation afin de pouvoir tenir de nouvelles élections avant Noël».

Philippe Jouret

LA PROCHAINE ÉLECTION DU BUREAU

Selon Camille Sors, maire de Montoulieu-Saint-Bernard, tous les votes se dérouleront à bulletin secret. Un seul candidat devrait se présenter, J.M. Loségo (Aurignac). Puis les délégués devront choisir le nombre de vice-présidents (Six précédemment), enfin il sera procédé à un vote par vice-présidence. Aujourd'hui, selon le consensus obtenu, Jacques Féraut (Latoue), Thomas Faure (Terrebasse), Patrick Boube (Boussan) devraient être retenus d'office. Le nombre de vice-président pouvant varier jusqu'à neuf, (30% de l'assemblée).